

vers mess d'officiers et de sergents, ainsi qu'aux cantines sèches.

M. NOSEWORTHY: Pendant que l'honorable préopinant avait la parole, quelqu'un a proposé que, si le hansard est expédié outre-mer, la C.C.F. figure dans ses pages.

M. MacNICOL: Voilà qui n'est pas de nature à améliorer le hansard.

M. CRUICKSHANK: Les troupes aiment à rire.

M. NOSEWORTHY: L'exposé que le ministre nous a fait du Corps d'aviation royal canadien m'a particulièrement intéressé. Pendant quatre ans avant de venir dans cette Chambre, j'ai, chaque printemps, vu la crème de la jeunesse de mon *alma mater* passer à l'aviation à la fin de ses études. Cette école compte maintenant un millier de ses anciens sous les drapeaux. La grande majorité d'entre eux sont dans l'aviation et, comme un grand nombre de ces jeunes hommes m'écrivent de temps en temps, c'est avec un vif plaisir que j'ai écouté, cet après-midi, les observations du ministre. J'unis ma voix à celles des honorables députés qui l'ont félicité de l'ampleur qu'il a réussi à donner à l'arme en cause et du rôle que cette arme joue dans la défense de la démocratie.

Le ministre veut obtenir un peu plus d'un milliard de dollars pour l'aviation. Aucun honorable député ne critiquera l'affectation d'une telle somme au corps d'aviation, surtout la partie de ces crédits qui a trait aux soldes et allocations, aux besoins du personnel et à tout ce qui touche à la vie des hommes et des femmes de notre aviation. De fait, je suis sûr que le comité serait prêt à adopter des crédits encore plus considérables si le ministre lui avait demandé de le faire, et je suis sûr qu'il recevrait, en pareille occurrence, l'appui de la population. Si le ministre avait demandé une plus forte somme afin de réduire les frais de transport ou de voyage des hommes qui partent en permission ou qui en reviennent, comme l'ont proposé certains honorables députés, je suis certain qu'il l'aurait obtenue. Je crois que nous aurions approuvé le montant prévu si l'augmentation avait permis d'exclure de la durée du congé les jours requis pour se rendre chez soi et en revenir. De même nous aurions accepté d'inclure dans ces estimations les crédits nécessaires pour permettre aux équipages terrestres en service en Grande-Bretagne et outre-mer, et à d'autres, de faire, pendant leur congé, une visite à leur foyer après une absence de plusieurs années.

J'aborderai brièvement les remarques du ministre au sujet de la réintégration. Il a fort bien signalé les problèmes qui surgiraient après la guerre, surtout s'il fallait, après le retour de

[M. McIvor.]

nos soldats, les garder en uniforme et dans des campements à continuer l'exercice et l'instruction. Ces problèmes pourraient fort bien se présenter mais, indépendamment du temps où ces hommes seront licenciés, ils ne devraient à aucun moment entre leur licenciement et leur réintégration dans la vie civile, et j'insiste là-dessus, toucher un revenu inférieur au montant actuel de leurs solde et allocations. Je suis bien convaincu que le pays ne veut pas voir les militaires qui ont combattu si courageusement attendre longtemps leur réintégration après leur retour au pays, et ne recevoir alors que la portion congrue ou un revenu inférieur au montant de la solde et des allocations du service.

Je me rejouis des paroles du ministre au sujet de l'instruction. L'aviation est certainement celle de nos armes dont les membres s'intéressent le plus aux occasions d'instruction qui leur seront offertes après la guerre. Ces jeunes gens, la plupart sont des jeunes hommes et des jeunes filles, sont sortis de l'école supérieure ou du collège pour entrer dans l'aviation. Des milliers d'entre eux n'ont pas terminé leurs études. En temps ordinaire, des milliers d'entre eux seraient passés de l'école primaire-supérieure à l'université. Plusieurs aussi en étaient au milieu de leur cours universitaire. D'autres probablement, en retard pour diverses raisons, n'étaient qu'au début de leurs études à l'école primaire-supérieure. Il faut prendre tous les moyens possibles pour assurer à ces jeunes gens l'instruction qu'ils désireront à leur retour après la guerre. Il faudrait veiller en particulier à ce que les règlements ne soient pas trop rigides. Les règlements doivent être assez flexibles et larges pour procurer à tout homme, voire à toute femme, qui sort du C.A.R.C. l'assistance requise pour lui permettre de regagner le temps perdu en matière d'instruction. Sur ce point, je me demande encore si les nôtres qui servent dans l'armée britannique et dans la Royal Air Force auront autant de chance de parfaire leur éducation que ceux qui se sont enrôlés dans les armes canadiennes. Je songe surtout aux jeunes gens qui se sont enrôlés dans la Royal Air Force à un moment où ils ne pouvaient encore le faire dans le C.A.R.C., et je me demande si ceux qui se sont enrôlés plus tôt dans la Royal Air Force auront les mêmes chances de parfaire leur éducation que ceux qui reviennent du combat. Le ministre n'en était lui-même guère certain il y a un an, alors que la même question était à l'étude, et c'est l'un des points sur lesquels je voudrais sonder maintenant son opinion.

J'appellerai l'attention du ministre sur un ou deux autres problèmes, et je présume que